

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

20 MARS 2023

VILLE DE HAM



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

- A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN
- B. LE CONTEXTE NATIONAL

III. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2023

- A. LES DISPOSITIONS CONCERNANT DIRECTEMENT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- B. LES DISPOSITIONS NE CONCERNANT PAS DIRECTEMENT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

IV. LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

V. LES ORIENTATIONS 2023 ET LA STRATEGIE FINANCIERE – BUDGET PRINCIPAL

A. LES ORIENTATIONS 2023

1. CULTURE
2. CITOYENNETE
3. SPORT, LOISIRS ET EVENEMENTS
4. SOLIDARITE
5. REUSSITE EDUCATIVE
6. BUDGET ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
7. CADRE DE VIE
8. AUTRES SERVICES

B. LA STRATEGIE FINANCIERE 2023

1. LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RECETTES
2. LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES
3. L'ETAT DE LA DETTE

C. LES RESULTATS ET L'ENCOURS DE LA DETTE

V. LES ORIENTATIONS 2023 ET LA STRATEGIE FINANCIERE – BUDGET EAU

I. INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. (...)* ».

Le débat susmentionné peut intervenir à tout moment pendant ce délai. Il doit permettre au conseil municipal d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la commune et d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive le budget à venir. Il ne présente par ailleurs aucun caractère décisionnel.

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a par ailleurs créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet relatif au personnel pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Calendrier budgétaire 2023 retenu pour la Ville de Ham

Débat d'orientation budgétaire

Conseil Municipal du 20 Mars 2022

Commission Finances :
✓ 14 mars 2023

Vote du budget

Conseil Municipal du 12 Avril 2023

Commission Finances :
✓ 29 mars 2023
✓ 4 avril 2023

II. ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Au niveau mondial, force est de constater que le conflit entre la Russie et l'Ukraine ainsi que ses conséquences ont largement assombri les perspectives de reprise économique dans un contexte d'inflation élevée.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait ralentir et passer de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Ce profil de croissance tient notamment au ralentissement marqué des grandes puissances économiques : une contradiction du PIB américain au premier semestre 2022, suivie d'un repli dans la zone euro au second semestre et une persistance des confinements en Chine.



Au niveau européen, d'après les projections retenues dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023¹, l'activité en zone euro progresserait encore nettement en 2022, avec toutefois des différences importantes entre les pays, mais ralentirait en 2023.

L'Allemagne afficherait une croissance plus faible que la moyenne de la zone en 2022 et 2023 : l'industrie serait en particulier pénalisée par la hausse des prix de l'énergie, les tensions d'approvisionnement et le ralentissement de l'économie chinoise. L'Espagne retrouverait son niveau pré-crise en 2023, portée par un secteur touristique dynamique qui soutiendrait les exportations et par les investissements publics qui bénéficient des fonds européens.

¹ Rapport économique social et financier, Projet de loi de finances pour 2023.

L'Italie, grâce à son important plan de relance financé notamment par les fonds européens, dépasserait son niveau d'activité pré-crise en 2022.

	2020	2021	2022	2023	Cumul 19/23
	Observé**			Prévisions**	
CROISSANCE MONDIALE*	-3,1	6,1	3,3	3,1	9,5
ÉCONOMIES AVANCÉES*	-4,5	5,2	2,4	1,5	4,4
États-Unis	-3,4	5,7	1,6	1,2	5,0
Japon	-4,5	1,7	1,3	1,8	0,1
Royaume-Uni***	-9,3	7,4	3,2	-0,8	-0,2
Zone euro*	-6,4	5,2	3,1	1,5	3,4
dont Allemagne	-4,6	2,9	1,6	0,8	0,5
dont Italie	-9,0	6,6	3,7	1,1	1,7
dont Espagne***	-10,8	5,1	4,6	2,0	0,0
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	-2,0	6,8	3,9	4,1	13,2
Chine	2,2	8,1	4,0	5,5	21,3

Graphique 2 : Prévisions de croissance (moyenne annuelle, en %),
Rapport économique, social et financier 2023

	2021	2022	2023	Cumul 2019/2023
PIB France*	6,8	2,7	1,0	2,0
Demande mondiale en biens adressée à la France	11,5	5,5	1,6	12,5
Indice des prix à la consommation en France	1,6	5,3	4,2	//
PIB monde*	6,1	3,3	3,1	9,5
PIB États-Unis*	5,7	1,6	1,2	5,0
PIB zone euro*	5,2	3,1	1,5	3,4
Taux de change USD/EUR (niveau)**	1,18	1,06	1,02	//
Prix du Brent en USD (niveau)	71	103	90	//

Graphique 3 : Prévisions économiques 2022-2023,
Rapport économique, social et financier 2023

B. LE CONTEXTE NATIONAL

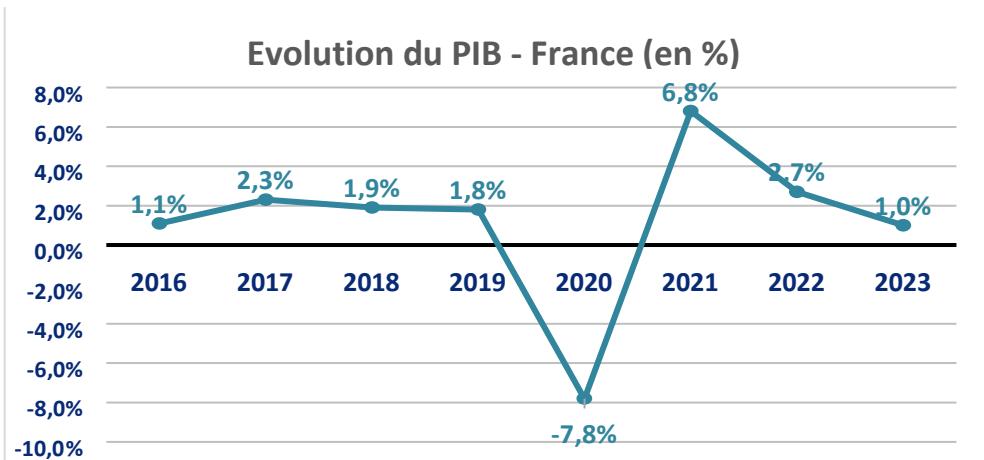
Les confinements en Chine ainsi que le conflit Ukraine-Russie ont assombri les perspectives économiques en entraînant notamment une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

Dans ce contexte, l'Etat continue d'intervenir pour soutenir les ménages et l'économie (notamment par le déploiement de mesures de protection face à la hausse des prix de l'énergie). Les finances publiques ont ainsi été largement mobilisées et se retrouvent dans une situation fortement dégradée.

Le projet de loi de finances pour 2023 a été élaboré en retenant les hypothèses macro-économiques suivantes :

	2021	Estimations 2022	Prévisions 2023
Produit intérieur brut (PIB) en volume	+ 6,8 %	+ 2,7 %	+ 1,0 %
Prix à la consommation (hors tabac)	+ 1,6 %	+ 5,4 %	+ 4,3 %
Croissance (en volume) de la dépense publique	+ 2,6 %	-1,1 %	-1,5 %
Déficit public (en % du PIB)	- 6,5 %	- 5,0 %	- 5,0 %
Dette publique (en % du PIB)	112,8 %	111,5 %	111,2 %

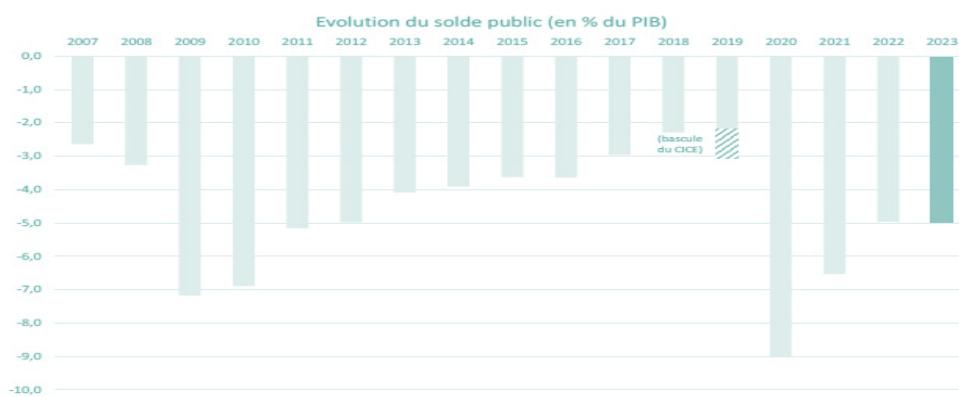
La crise sanitaire a entraîné une diminution du PIB de - 7,8 % en 2020. Après cette récession historique, l'économie a connu un rebond de + 6,8 % en 2021. Le gouvernement prévoyait initialement une croissance de 4 % en 2022 mais le projet de loi de finances estime qu'elle devrait être de 2,7 % cette année et de 1 % en 2023.



La sortie de crise puis la guerre en Ukraine ont eu des conséquences sur l'évolution des prix : alors que l'inflation était presque nulle (+ 0,5 %) fin 2020, elle s'est accélérée durant toute l'année 2021 pour atteindre + 1,6 % en fin d'année. En 2022, l'inflation est estimée à plus de 6 %. Les prix des matières premières et de l'énergie (pétrole, gaz) sont particulièrement impactés, ce qui pèse sur les coûts supportés par les collectivités (fluides, carburant, fournitures, indexation des marchés, bâtiments et travaux publics...).



Après le creusement sans précédent du déficit public en 2020 et 2021, le gouvernement anticipe un déficit de 5 % du PIB pour les exercices 2022 et 2023, en net repli mais qui reste supérieur aux chiffres constatés avant la crise sanitaire.



S'agissant du pouvoir d'achat des ménages :

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15 %, à partir du 1^{er} janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1^{er} février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100 %). Le coût de la mesure est estimé à 16 milliards d'euros.

Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20 % des ménages les plus aisés la règlent encore.

S'agissant des mesures pour l'emploi et les entreprises :

Pour parvenir au plein emploi, 3,5 milliards d'euros sont destinés à l'aide à l'embauche d'alternants, avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées d'ici 2027. France Compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Pour assurer le maintien en emploi des salariés, le Fonds national pour l'emploi et Transitions collectives sont dotés de 325 millions d'euros. Le plan de réduction des tensions de recrutement est prolongé pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce budget permettra également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi, et des expérimentations pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel. Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises.

S'agissant des mesures pour la transition écologique :

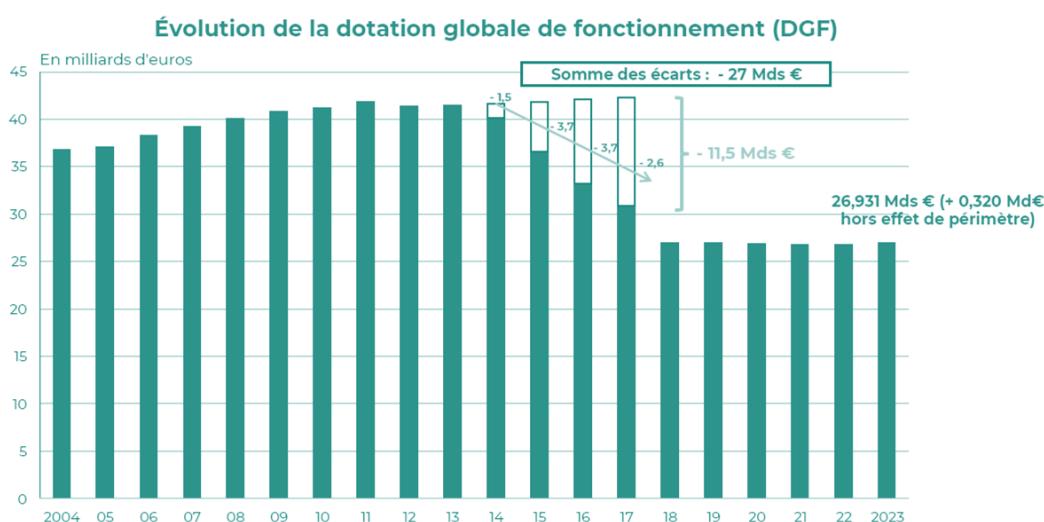
L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+2,5 milliards d'euros). Le verdissement du parc automobile est aussi soutenu à hauteur de 1,3 milliard d'euros, notamment pour lancer mi 2023 le nouveau dispositif de *leasing* social (location de voiture électrique à 100 euros/mois pour les foyers modestes). Le plan vélo, annoncé par le gouvernement le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fonds de 250 millions d'euros.

III. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2023

A. LES MESURES CONCERNANT DIRECTEMENT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En matière de **fiscalité directe locale**, le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 ne plafonne pas la révision des valeurs locatives, qui servent de base de calcul à la taxe foncière. Celles-ci seront revalorisées selon la formule habituelle prévue depuis la loi de finances pour 2018, en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-2 à novembre N-1. L'augmentation pour 2023 avoisinera 7,1 % contre +3,4 % en 2022 pour tenir compte de l'inflation constatée fin novembre 2022. Par ailleurs, le gouvernement acte le décalage de deux ans des valeurs locatives aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 est repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est en 2028.

Pour la première fois depuis 2011, la **Dotation Globale de Financement (DGF)** est abondée par rapport à celle de 2022 pour s'établir à 26,931 milliards d'euros en 2023.



Ce montant couvrira la revalorisation de la dotation d'intercommunalité (+30 M€) et des dotations de péréquation des communes (+ 180 M€) ainsi qu'une augmentation exceptionnelle de 110 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR). Seul l'effet de la hausse de la population restera donc financé en interne. En revanche, l'indexation de la DGF sur l'inflation, demandée par plusieurs associations d'élus, n'a pas été retenue par le gouvernement.

Trois aménagements sont apportés au calcul de la DGF du bloc communal :

- L'effort fiscal, censé être refondé entre 2023 et 2028, sera inchangé l'an prochain ;
- Un critère de densité de la population est substitué à la longueur de voirie pour le calcul de la fraction de péréquation de la DSR, dont la prise en compte donnait lieu à des approches disparates au sein des communautés urbaines et métropoles auxquelles les voies communales ont été transférées en pleine propriété ;
- L'évolution de la DSR cible sera désormais encadrée (-10 % / +20 %).

Les dispositifs de [soutien à l'investissement local](#), à travers notamment la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont reconduits en 2023. Le préfet devra par ailleurs prendre en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention. L'ensemble de ces dotations représentera dans le budget de l'Etat un montant de 3,8 Md€.

Le Fonds de compensation pour la TVA, dont l'automatisation se poursuivra en 2023, sera maintenu à un niveau de 6,7 Md€.

Le projet de Loi de finances 2023 crée un [fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert »](#) qui doit permettre de soutenir les collectivités territoriales. Doté de 2 milliards d'euros, ce fonds peut financer des actions en faveur de :

- La performance environnementale, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public ;
- L'adaptation des territoires au changement climatique, pour renaturer les villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels ;
- L'amélioration du cadre de vie, pour poursuivre la décarbonatation des mobilités, la sobriété foncière, la mise en place de zones à faible émission afin d'améliorer la qualité de l'air ;
- Le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Ce fonds, dont le fonctionnement se veut plus souple, devrait être géré de manière déconcentrée au niveau des préfectures de département, les modalités d'utilisation et de répartition restant à définir précisément.

Face à la flambée des prix de l'énergie, le projet de loi de finances 2023 confirme la reconduction en 2023 du [bouclier sur l'évolution des coûts de l'énergie](#) instauré en 2022 pour les communes, EPCI et départements. Cette aide bénéficierait aux collectivités qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25% et dont la hausse des dépenses d'énergie sera supérieure ou égale à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement. Jugeant trop restrictifs les critères d'éligibilité, les associations d'élus ont plaidé pour leur assouplissement, afin de permettre à davantage de collectivités d'y accéder. Pour les collectivités qui pourraient en bénéficier, le montant de l'aide correspondra à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 60 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

En outre, [un amortisseur visant à réduire les factures électriques des collectivités](#) ne bénéficiant pas des tarifs réglementés de vente est instauré. Son application est prévue pour un an à partir du 1^{er} janvier 2023. Le remboursement correspondra à la différence entre le prix moyen de l'électricité acquise par la collectivité et un prix moyen d'achat de 180 € du MWh, pour 50 % des consommations et dans la limite d'un prix moyen d'achat de 500 €. L'aide ne pourra excéder 320 € du MWh sur la moitié des consommations.

Le projet de loi de finances 2023 actualisé, précise les critères de performance énergétique et de qualité environnementale qui permettront l'allongement de quinze à vingt ans de la durée **d'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) pour la construction de logements sociaux conforme à la réglementation environnementale en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022. L'exonération pourra être portée à 30 ans pour les constructions dépassant les exigences de cette réglementation.

B. LES MESURES NE CONCERNANT PAS DIRECTEMENT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Alors que la crise énergétique laisse envisager de fortes augmentations sur les prix du gaz et de l'électricité, **le bouclier tarifaire énergétique serait prolongé en 2023**, avec une hausse des tarifs limitée à 15 %. Pour 2023, le coût des boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité est estimé à 45 Md€. D'autre part, pour protéger le revenu disponible des ménages pour donner suite aux augmentations salariales, le barème de l'impôt sur le revenu serait indexé sur l'inflation. Par ailleurs, en 2023, la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRS) sera généralisée. 20 % des ménages les plus aisés restaient en 2022, pour la dernière année, encore contribuables.

Afin d'atteindre l'objectif du plein emploi d'ici 2027, le projet de loi de finances pour 2023 prolonge les mesures suivantes concernant l'emploi et la formation professionnelle : 3,5 milliards d'euros seront destinés à l'aide à l'embauche d'alternants et l'apprentissage bénéficierait d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Le plan de réduction des tensions de recrutements est reconduit dans l'objectif de soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée.

Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) serait supprimée sur deux ans (2023 et 2024), comme annoncé par le gouvernement. De plus, face à la flambée des prix de l'énergie, le soutien accordé par l'Etat en 2022, pour les entreprises en difficulté de paiement des factures de gaz et d'électricité, serait prolongé en 2023.

Les propositions de la loi de finances 2023 en matière de rénovation énergétique visent, notamment, à encourager les ménages les plus fragiles, vivant dans des « *passoires thermiques* », à réaliser des travaux d'isolation. Au total, près de 3 Md€ seront consacrés en 2023 à la rénovation énergétique des logements privés et 150 M€ pour les bâtiments de l'Etat.

Afin de renouveler le parc automobile français, en favorisant des véhicules moins émetteurs de dioxyde de carbone et de polluants atmosphériques, le Projet de Loi de Finances pour 2023 propose un dispositif **d'aides à l'acquisition de véhicules moins polluants** représentant un budget de 1,3 Md€. Ces aides répondent aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui vise une réduction de 28 % des émissions du secteur des transports en 2030 par rapport à 2015 ainsi que la fin des ventes en 2035 des véhicules légers neufs utilisant des énergies fossiles.

Le second volet du plan vélo est doté d'un fonds de 250 M€ (contre 50 M€ pour le premier volet lancé en 2018). Il pourra être mobilisé pour le financement de pistes cyclables et des dispositifs de

stationnement pour les vélos mais également une formation « savoir rouler à vélo » dès l'école primaire pour les jeunes et le développement d'une filière économique autour du vélo.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030, visant à protéger et restaurer les écosystèmes et les espèces, former et sensibiliser les citoyens sur cette problématique, utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles, serait financée à hauteur de 150 millions d'euros en 2023. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2023 prévoit également, à compter du 1^{er} janvier 2023, la fin de l'octroi de garanties à l'export pour les nouveaux projets d'énergies fossiles, engagement pris à la COP26 de Glasgow en 2021. Des exceptions sont toutefois encore accordées pour les projets concernant les centrales à gaz et au fioul.

IV. LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* ».

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est-à-dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire. Le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité. Il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôle en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

V. LES ORIENTATIONS 2023 ET LA STRATEGIE FINANCIERE - BUDGET PRINCIPAL

A. LES ORIENTATIONS 2023

1. CULTURE

Actions culturelles, tourisme, jumelage

	<p style="text-align: center;">EVENEMENTS ET PROJETS 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres artistiques 2023 ; ▪ Exposition du concours photo 2022 « <i>Au fil de l'eau</i> » et lancement du concours photo 2023 « <i>Les Arbres</i> » ; ▪ Exposition « <i>Les suffragettes, un combat pour l'émancipation des femmes</i> » en partenariat avec le Musée du Vermandois ; ▪ Conférence « <i>Les luttes féministes dans le dessin de presse</i> » ; ▪ Festival du rire « <i>Ham fait rire 2023</i> » ; ▪ Exposition Art déco en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts-de-France ; ▪ Fête de la Saint-Vaneng, concert « <i>Nos locaux font le show</i> » ; ▪ Festival des Arts de la Rue ; ▪ Jardins en Scène ; ▪ Journées européennes du Patrimoine ; ▪ Jeu « <i>Champion pour le Pays de Somme</i> » ; ▪ Festival de l'accordéon ; ▪ Festival de la Photo 2023 ; ▪ Ouverture de la saison culturelle avec l'Orchestre d'harmonie « <i>Cresc'Aisne Do Orchestra</i> » ;
	<p style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Subventions aux associations pour le développement d'actions culturelles ; ▪ Reconducttion du partenariat avec l'association Ciném'Ham dans le cadre de la redynamisation et du développement du Cinéma-Théâtre le Méliès ; ▪ Reconducttion du partenariat avec l'association les Yokis dans le cadre des ateliers-théâtre proposés par l'association ; ▪ Reconducttion du partenariat avec l'association Les Ateliers de Nath dans le cadre des ateliers arts plastiques réalisés au sein des locaux de l'école Jean Zay ; ▪ Manifestations organisées par la Ville et/ou en partenariat avec les acteurs du territoire ; ▪ Demandes de subventions à la CCES, au Département et à la Région Hauts-de-France, dans le cadre du Festival Photo 2023, du Festival des Arts de la Rue, du spectacle proposé dans le cadre de la Saint-Vaneng et du Festival du rire 2023 ;
	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENT 2023</p> <p style="text-align: center;">Pas de programmation d'investissement pour 2023</p>

Face au déficit de parole, de liens et des repères identitaires accentués, la culture dans nos petites villes rurales demeure toujours très importante. Elle contribue à tisser du lien social et participe au développement social local, gage d'une ambition sociale qui rejoint la dynamique plus générale du développement territorial.

La culture est transversale. Gage de l'interconnaissance entre les habitants qui se réalise dans le partage des pratiques culturelles, elle permet la mise en œuvre d'actions autour d'axes variés tels que le tourisme et la découverte du patrimoine.

La programmation culturelle 2023 participe de ce constat. Inscrite, pour la première fois, au sein d'un calendrier dédié et distribué à l'ensemble des Hamois, la programmation culturelle, tout en maintenant ses rendez-vous incontournables, propose également de nouvelles actions en 2023.

Parmi les évènements incontournables, le Festival du rire « *Ham fait rire* », le festival des Arts de la Rue ainsi que le festival photo 2023 sur le thème « *Les seniors au quotidien* » figurent une nouvelle fois au sein de la programmation culturelle.

Fortes de leur succès, d'autres actions, plus récentes ou interrompues pour cause de COVID-19, sont par ailleurs reconduites en 2023. C'est notamment le cas de l'évènement « *Jardins en scène* » et du festival de l'accordéon.

Au-delà, de nouvelles manifestations verront le jour en 2023. Dans le cadre des festivités dédiées à la Saint-Vaneng, les célébrités locales proposeront des concerts animés le samedi 20 et le dimanche 21 mai 2023.

Les partenariats tissés se verront par ailleurs consolidés et reconduits au titre de l'année 2023. Ils permettront notamment aux habitants de profiter d'une exposition et d'une conférence dédiées aux Droits des Femmes, d'une exposition Art déco et d'une journée dédiée aux espaces fortifiés. Le travail partenarial avec le PETR et l'office du tourisme sera par ailleurs conforté en 2023. Il contribuera notamment à la poursuite des visites guidées favorisant la découverte et la valorisation du patrimoine auprès des habitants du territoire.

S'agissant de la culture cinématographique, la Ville souhaite conforter sa volonté de redynamiser et de développer son cinéma-théâtre qui a connu en 2022 une évolution favorable. Dans ce contexte, la convention de partenariat entre la Ville et l'association Ciném'Ham a été reconduite pour l'année 2023. Le soutien financier de la Ville s'élève à 20 000 euros pour 2023. Un bilan d'activité du 1^{er} trimestre 2023 devrait être prochainement présenté par l'association.

Il convient enfin de préciser que la convention avec l'association les Yokis, visant à la mise à disposition du cinéma-théâtre le Méliès chaque jeudi dans le cadre des ateliers-théâtre proposés par l'association, est également reconduite en 2023. Ce partenariat permettra encore en cette année de faire profiter les habitants d'un spectacle de qualité prévu le 24 juin 2023.

2. CITOYENNETE

Information, communication et vie participative

	<p style="text-align: center;">EVENEMENTS ET PROJETS 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de la dynamique engagée en 2022 en matière de communication et d'information : utilisation de nouveaux supports de communication, travail sur le renforcement de l'information au public, formalisation d'une charte d'utilisation des réseaux sociaux ; ▪ Réflexion sur l'identité visuelle de la ville et création d'une charte graphique ; ▪ Modernisation du site internet de la Ville ; ▪ Déploiement de l'application citoyenne KOBA ; ▪ Rassemblement des habitants à l'occasion de réunions publiques ; ▪ Réflexion sur la formalisation d'une charte régissant les conditions de communication et d'affichage sur le domaine public ; ▪ Modernisation de l'affichage interne de la mairie ; ▪ Exposition riveraine des grands projets de la ville et participation des habitants ;
	<p style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Supports de communication (affiches diverses, bâches, flyers, site internet, réseaux sociaux, carte de vœux, calendrier des manifestations 2024, etc.) ▪ Bulletin municipal trimestriel ; ▪ Abonnements aux logiciels de communication ; ▪ Réflexion sur la pérennisation du poste de chargé(e) de communication au sein des services de la ville ; ▪ Organisation d'une exposition riveraine des grands projets de la ville ;
	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENT 2023</p> <p style="text-align: center;">Pas de programmation d'investissement pour 2023</p>

La volonté de communiquer et d'informer au mieux les habitants demeure un axe majeur pour l'année 2023.

Le service communication se développe et se diversifie au quotidien. Il s'illustre notamment par le biais de la gestion et de l'actualisation du site internet de la Ville, de l'animation des réseaux sociaux, de l'affichage régulier via divers supports et, également, des supports papiers proposés.

Le recrutement d'une jeune apprentie, en août 2020, qui a entamé sa troisième et dernière année d'alternance au sein des services de la Ville, contribue à l'évolution favorable de la communication et de l'information proposées aux habitants. Le bulletin municipal ou, plus récemment, la création d'un calendrier annuel des manifestations proposées par la Ville, participent de ce constat. Une réflexion sur l'opportunité de pérenniser le poste de chargé(e) de communication devra par ailleurs être engagée au cours de l'année 2023.

En tout état de cause, cette nouvelle année doit être propice à la poursuite de la dynamique engagée en la matière : évolution des supports de communication utilisés, modernisation du site internet de la ville, réflexion sur l'identité de la ville et la création d'une charte graphique, etc.

Au-delà, la citoyenneté doit également se traduire par la participation active des habitants en tant que principaux acteurs de l'évolution du territoire. Dans ce cadre, 2023 devra permettre le rassemblement et à la consultation régulière des habitants autour de plusieurs réunions publiques thématiques. Le déploiement de l'application citoyenne KOBA devrait favoriser la participation citoyenne des habitants. Enfin, une exposition riveraine des grands projets de la Ville devrait être organisée dans le courant de l'année 2023. Cette exposition consistera à l'affichage des grands projets de la Ville (à moyen et plus long termes) au sein de différents lieux, amenant ainsi les habitants à les consulter et, le cas échéant, à participer au choix des projets prioritaires à retenir.

3. SPORT, LOISIRS ET EVENEMENTS

Fêtes, salons, commémorations, vie sportive et loisirs

	<p>PROJETS 2023 ET AUTRES REFLEXIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cérémonie des vœux 2023 ; ▪ Concert de variétés « <i>Des chansons plein la tête</i> » ; ▪ Chasse aux œufs 2023 au Parc Délicourt ; ▪ Fête de la Saint-Vaneng du samedi 20 au lundi 22 mai 2023 ; ▪ Grand Prix cycliste de la ville organisé en partenariat avec l'US Ham Cycliste le lundi 22 mai 2023 ; ▪ Fête de la jeunesse organisée par le CME ; ▪ Fête de la musique organisée en partenariat avec le Centre Social Est Somme ; ▪ Grande Mêlée Viking organisée en partenariat avec l'association les Amis du Château ; ▪ Festivités d'été intégrant divers événements et animations (concerts, spectacles) ; ▪ Fête nationale du 14 juillet (retraite aux flambeaux, feu d'artifice, concert) ; ▪ Braderie-brocante avec diverses animations ; ▪ Festival de l'arbre 2023 (plantations d'arbres, concours des maisons fleuries, balade hamoise) ; ▪ Téléthon 2023 organisé en partenariat avec l'association les Yokis et avec l'Office des Sports de l'Est de la Somme ; ▪ 44^{ème} Corrida de la Ville organisée en partenariat avec l'association d'athlétisme sport d'Eppeville ; ▪ Festivités de Noël ; ▪ Commémorations diverses (dont organisation d'une commémoration en l'honneur du gendarme LABRUYERE) ; ▪ Travaux de réparation du city stade ; ▪ Implantation d'une aire de jeux pour enfants au Parc Délicourt ; ▪ Réflexion à mener sur la rénovation du Stade Gaston Lejeune ;
	<p>FONCTIONNEMENT 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement de subventions de fonctionnement aux associations ; ▪ Versement de subventions de soutien aux organisations d'actions et/ou d'évènements spécifiques portés par les associations ; ▪ Versement de subventions aux clubs sportifs évoluant en compétition selon des critères déterminés ; ▪ Manifestations organisées par la Ville et/ou en partenariat avec les acteurs du territoire ; ▪ Travaux de réparation du city stade ; ▪ Organisation des commémorations (dont organisation d'une commémoration en l'honneur du gendarme LABRUYERE) ;
	<p>INVESTISSEMENT 2023 ET AUTRES REFLEXIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion à mener sur le projet de rénovation du Stade Gaston Lejeune ; ▪ Implantation d'une aire de jeux pour enfants au Parc Délicourt ;

Au même titre que la culture, la thématique du sport et des loisirs constitue un facteur majeur de la cohésion sociale au sein de nos petites villes rurales. Elle doit s'appuyer sur trois critères essentiels : tout âge, toutes cultures, dans tous les quartiers.

Inscrite, pour la première fois, au sein d'un calendrier dédié et distribué à l'ensemble des Hamois, la programmation festive 2023 demeure riche, variée et propice aux rassemblements. Des concerts, spectacles, évènements sportifs ou de loisirs seront ainsi de nouveau proposés tout au long de cette année. La fête de la musique 2023 sera par ailleurs portée par le Centre Social de l'Est de la Somme en partenariat avec la Ville. Tout comme le sera la Grande Mêlée Viking, rassemblement international de Vikings, proposée en partenariat avec l'association les Amis du Château du 30 juin au 2 juillet 2023.

En matière d'investissements, le principal projet portera sur l'implantation d'une aire de jeux pour enfants au sein du Parc Délicourt. En effet, pour rappel, l'aire de jeux implantée au sein du Parc Délicourt a dû être retirée faute de respecter les normes réglementaires imposées. Aussi, la réimplantation d'une aire de jeux pour enfants semble constituer une priorité. Dans ce cadre, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 a été déposé en fin d'année 2022. La ville candidatera par ailleurs à l'appel à projet lancé par la MSA dans le cadre de son action « *grandir en milieu rural* » permettant un accompagnement financier du projet porté à hauteur de 30 000 €. Dans l'attente, plusieurs propositions de jeux sont à l'étude. Les membres du Conseil Municipal des Enfants ont d'ailleurs été amenés à se prononcer sur l'option à retenir. Une réflexion sur la rénovation du stade Gaston Lejeune visant notamment à la réfection des tribunes, des vestiaires, du club house, du 3^{ème} terrain de football et du boulodrome pourrait par ailleurs être engagée en 2023.

La ville de Ham confirmera également son soutien aux associations par le versement de subventions de fonctionnement pour un montant fixé à 200 € minimum par association.

La ville de Ham portera et/ou accompagnera les actions sportives et/ou les évènements spécifiques portés cette année par les associations. Ce sera notamment le cas pour le 51^{ème} grand prix cycliste de la ville avec l'association US Ham Cycliste, la célébration du centenaire de l'AS Eppeville Tennis Pays Hamois, l'organisation de la Médiévale 2023 permise chaque année par l'association les Amis du Château, l'organisation de la course de tracteurs-tondeuses proposée par l'association TEAM MENDES ou encore l'organisation du triple sélectif national de Canoë-Kayak.

La ville de Ham reconduira enfin son dispositif de soutien aux clubs sportifs évoluant en compétition, dont les premiers versements ont pu intervenir en 2021. Cette aide particulière vise notamment à encourager la pratique sportive chez les jeunes Hamois. Dans ce contexte, le montant de la subvention à accorder intègre l'application de plusieurs critères. Il s'agit notamment de valoriser le nombre de licenciés du club sportif, le nombre de jeunes Hamois de -13 ans ainsi que la participation active du club aux évènements locaux organisés.

4. SOLIDARITE

Affaires sociales, santé, seniors, handicap, politique de logement

	<p style="text-align: center;">EVENEMENTS ET PROJETS 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconducttion des actions menées en faveur des loisirs des seniors : reconduction du dispositif Pass Séniors ; ▪ Reconducttion de l'action menée en faveur de l'inclusion numérique des seniors : reconduction du dispositif Net Séniors ; ▪ Participation du CCAS à la Semaine Bleue ; ▪ Reconducttion du partenariat avec le lycée Peltier dans le cadre des repas partagés ; ▪ Mise en place d'un forum des solidarités en octobre 2023 suivant la thématique de la santé et du bien-être ; ▪ Reconducttion de l'opération du colis de Noël des aînés ; ▪ Réflexion à mener sur la reconduction des bons d'achats et/ou l'organisation du repas des aînés interrompue dans le cadre du contexte sanitaire ;
	<p style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS ; ▪ Versement d'une subvention de fonctionnement à l'ADMR ; ▪ Subventions accordées par le département dans le cadre des dispositifs Pass Séniors et Net Séniors pour un montant de 21 000 euros ; ▪ Manifestations organisées par le CCAS et en partenariat avec la Ville ;
	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENT 2023 ET AUTRES REFLEXIONS</p> <p>Politique Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion sur la cession de l'îlot situé rue de la Paix dans le cadre de sa réhabilitation en logements sociaux ; ▪ Volonté d'acquisitions foncières ; ▪ Autres actions en matière de politique de logement ;

En matière de solidarité, la Ville de Ham, par l'intermédiaire de son CCAS, souhaite poursuivre la dynamique menée en faveur des seniors. Dans ce cadre, le dispositif Pass Séniors sera reconduit en 2023. Pour rappel, ce dispositif offre aux seniors plusieurs temps forts dans l'année permettant de maintenir le lien social à travers diverses activités et/ou sorties organisées. Une première semaine d'activités est d'ores et déjà programmée du 20 au 24 mars 2023.

PASS SENIORS



DU 20 AU 24 MARS 2023

Activités réservées aux habitants de Ham de 63 ans et plus.
Organisé par le CCAS de la Ville de Ham avec le soutien du Conseil Départemental.

MARS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	<p>Atelier : "Confection végétale" 📍 à 9h30 à l'Espace Luciani</p>	<p>Atelier : "Travail du bois" 📍 à 9h30 à l'Espace Luciani</p>		<p>Visite de la confiserie des bêtises de Cambrai*</p>	
APRÈS-MIDI	<p>Cinéma 📍 RDV à 14h30 au Cinéma Le Méliès de Ham</p>	<p>Atelier : "Fabrique ton pain" 📍 à 14h00 à l'Espace Luciani</p>		<p>Visite de l'Abbaye de Vaucelles*</p>	<p>Visite du patrimoine hamois : Abbatiale, Crypte... 📍 RDV à 13h45 sur le parking de l'église</p>

Afin d'encourager l'inclusion numérique des seniors, le dispositif Pass Net sera également reconduit en 2023. Dans ce cadre, 15 ateliers informatiques seront proposés à nos seniors tout au long de l'année. La traditionnelle Semaine Bleue sera par ailleurs organisée durant la première semaine du mois d'octobre prochain.

Face à l'inflation des prix envisagée en 2023, une réflexion doit par ailleurs être engagée concernant la reconduction des bons d'achats d'une valeur de 20 € délivrés aux aînés et à utiliser chez les commerçants hamois qui, pour rappel, avait été mis en œuvre en compensation de l'interruption du repas des aînés, intervenue dans le cadre du contexte sanitaire lié à la gestion de la crise COVID-19. Plusieurs hypothèses doivent ainsi être étudiées :

- Reconduction de l'opération bons d'achats qui demeure par ailleurs très appréciée ;
- Suppression de l'opération bons d'achats au profit de la réinstauration du repas des aînés, également sollicitée par ces derniers ;
- Adaptation de la valeur des bons d'achat de manière à permettre l'organisation d'un temps convivial au profit de nos aînés ;

L'opération des colis de Noël sera quant à elle reconduite en 2023. Le contenu du colis s'efforcera comme l'an passé de privilégier les artisans locaux.

Soucieuse de permettre le développement de son axe solidarité dans toutes ses dimensions, la Ville de Ham, avec son CCAS, proposera la tenue d'un forum des solidarités le samedi 28 octobre 2023. Il portera notamment sur la thématique de la santé et du bien-être.

En matière de politique du logement, la Ville de Ham confirme sa volonté d'acquisitions foncières tout en poursuivant ses actions contre l'habitat indigne. A ce titre, il convient de préciser que plusieurs dossiers font actuellement l'objet de procédures en lien avec les services de l'Etat. Pour mener à bien

ces procédures, les frais d'expertises rendus nécessaires ainsi que la mise en place de mesures dites d'urgence visant à la sécurisation des sites concernés demeurent majoritairement supportés par la ville face à l'inertie de certains des propriétaires.

S'agissant de l'îlot de la Paix, dont l'acquisition est intervenue en juillet 2020 suite à une déclaration d'utilité publique, une réflexion sur une éventuelle cession dans le cadre de sa réhabilitation en logements sociaux demeure toujours à l'étude. Il en est de même pour la question de la réhabilitation d'un logement communal en logement dit d'urgence.

5. REUSSITE EDUCATIVE

Affaires scolaires, éducation, petite enfance, jeunesse

	<p style="text-align: center;">EVENEMENTS ET PROJETS 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des projets du Conseil Municipal des Enfants (CME) ; ▪ Consolidation de l'activité de l'ALSH ; ▪ Réflexion sur l'évolution de la tarification de la restauration scolaire ; ▪ Fête de la jeunesse organisée le 17 juin 2023 par le CME. ▪ Reconduction et élargissement de l'opération « Petits-déjeuners » au sein des écoles de la ville ; ▪ Spectacles de Noël des écoles ; ▪ Organisation d'une vente du matériel stocké dans les écoles (bureaux, chaises, tables, etc.) ;
▪	<p style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Municipal des Enfants ; ▪ Activités de l'ALSH, ▪ Fournitures scolaires ; ▪ Transport scolaire ; ▪ Petit mobilier scolaire et mobilier durable ; ▪ Matériel de cuisine et de restauration scolaire ; ▪ Participation aux frais de scolarité des élèves de l'école Notre Dame en application de la réglementation ; ▪ Subvention versée par l'Education nationale dans le cadre de l'opération « Petits-Déjeuners » ; ▪ Frais de scolarité ; ▪ Petit entretien ; ▪ Evacuation des eaux pluviales au sein de l'école Victor Hugo ;
	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENT 2023 ET AUTRES REFLEXIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition d'une chambre froide ; ▪ Mobilier ;

Offrir à la jeunesse du territoire un cadre propice à la réussite éducative et à son épanouissement demeure au cœur des priorités. Dans cette perspective, la ville de Ham poursuivra en 2023 la réalisation de travaux de rénovation de ses écoles ainsi que le renouvellement de son mobilier scolaire.

Il convient par ailleurs de préciser que l'opération « *Petits-déjeuners à l'école* », impulsée par l'Education nationale dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, est reconduite en 2023 et intègre dorénavant l'école Jules Verne selon les mêmes modalités de subventionnement (prise en charge intégrale du coût de l'opération).

Considérant l'inflation des prix envisagée en 2023 et face à l'augmentation de la facturation de la restauration scolaire, une réflexion devra par ailleurs être engagée sur une éventuelle répercussion de ces hausses sur la tarification de la cantine scolaire.

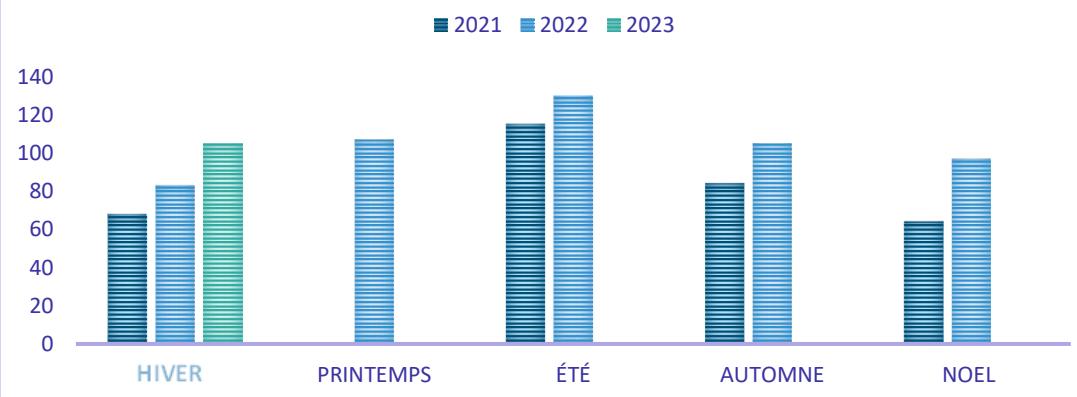
Nous étudions également la possibilité de faire évoluer le budget alloué à l'achat des fournitures scolaires, afin de maintenir le niveau d'équipement nécessaire tout en prenant en compte l'augmentation des prix.

La réflexion est toujours en cours pour le renouvellement du Contrat Educatif Local et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, qui devront prendre en compte la création de deux nouvelles structures : l'association L'Outil en main et le Tiers-lieu du Centre Hospitalier destiné à lutter contre l'illettrisme.

S'agissant du Conseil Municipal des Enfants, celui-ci a été renouvelé au mois de décembre 2023. Plusieurs actions sont d'ores et déjà programmées. C'est notamment le cas pour la Fête de la Jeunesse qui sera organisée le 17 juin 2023. Ces jeunes élus ont par ailleurs été récemment impliqués dans le choix de la proposition de jeux à retenir pour le parc Délicourt.

Il convient enfin de souligner l'activité positive et dynamique de l'ALSH qu'il nous appartient de consolider en 2023. Les accueils de loisirs de la Ville sont de plus en plus fréquentés. L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités toujours très variées.

INSCRITS PAR ANNEE ET PERIODE



Confinement 2021

6. BUDGET ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Finances, commerce/artisanat, industrie, services, offres de soins

	<p style="text-align: center;">EVENEMENTS ET PROJETS 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconduite des rencontres et visites régulières avec les commerçants, les artisans et les entreprises ; ▪ Aide au développement des commerçants existants et des porteurs de projets ; ▪ Reconduction des animations et vitrophanie des vitrines des commerces vacants ; ▪ Réflexion sur la création d'une plaquette de présentation de la ville ; ▪ Aide à l'implantation de professionnels en lien avec l'hôpital et les professionnels de santé libéraux ; ▪ Participation aux réflexions visant à l'élaboration du contrat local de santé en lien avec le Groupe Hospitalier de Territoire ;
	<p style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des commerçants et des porteurs de projets ; ▪ Réflexion sur la détermination d'un budget dédié à « l'action commerciale » ; ▪ Petits matériels dans le cadre de la décoration des vitrines ; ▪ Réflexion sur l'opportunité de recruter un responsable administratif et financier qui aurait notamment la charge du contrôle de gestion budgétaire, sociale et des achats publics ;
	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENT 2023</p> <p style="text-align: center;">Pas de programmation d'investissement 2023</p>

L'année 2023 sera marquée par la réalisation de travaux d'ampleurs affectant le centre-ville. Dans ce contexte, la ville souhaite accorder une attention particulière vis-à-vis de ses commerçants et artisans. La communication avec ces derniers sera renforcée tout au long de l'année et les visites ou rencontres seront systématisées.

Afin de favoriser l'implantation des commerces, entreprises et industries sur son territoire, une réflexion devra être de nouveau menée s'agissant de l'opportunité de créer une plaquette de présentation de la ville et de ses atouts qui n'a pu être réalisée en 2022.

Des conventions de partenariat avec divers recruteurs médicaux facilitant l'implantation de professionnels de santé sur le territoire sont également à l'étude.

L'accompagnement des porteurs de projets économiques en développement ou en création se poursuivra en 2023. De la même manière que seront renouvelés les partenariats existants avec les propriétaires de commerces vides afin d'habiller les vitrines de la ville.

S'agissant plus spécifiquement de la question du suivi budgétaire et de la nécessaire optimisation des dépenses dans un contexte économique fragilisé, une réflexion devrait être menée s'agissant de l'opportunité de recruter un(e) responsable administratif (ve) et financier(e) qui aurait notamment en charge le contrôle de gestion budgétaire et sociale de la collectivité ainsi que le suivi et le contrôle des achats publics. Le suivi et l'optimisation des dépenses comme des recettes demeurent au cœur des préoccupations de l'année à venir.

7. VIE ACTIVE

Formation, insertion, accès à l'emploi, mobilité

	<p style="text-align: center;">EVENEMENTS ET PROJETS 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi du dispositif d'accompagnement de la jeunesse et du développement de l'association « <i>outil en main</i> » ; ▪ Finalisation du travail mené en faveur du fonctionnement de la navette tour de ville et réflexion sur la mise à jour de sa signalisation ; ▪ Reconduction du partenariat existant en matière d'insertion et de réalisation de TIG au sein des services de la Ville et action de formation des agents des services de la ville en la matière ; ▪ Reconduction du dispositif « <i>Permis Citoyen</i> » dans le cadre du plan de mobilité ; ▪ Evolution de l'offre proposée dans le cadre du point information jeunesse ;
	<p style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport urbain et remise en état de la signalisation ; ▪ Dispositif permis citoyen 2023 ; ▪ Reconduction du partenariat avec l'AIDEQ dans le cadre de l'accueil de stagiaires ;
	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENT 2023 ET AUTRES REFLEXIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion sur la mise à jour de la signalétique de la navette en lien avec la mise à jour de la signalétique globale de la ville ;

Accompagné par l'Espace de Vie Sociale de la Ville, le déploiement du dispositif « *Outil en main* », identifié en 2022 parmi les principales priorités de l'axe Vie active a pu se concrétiser en fin d'année 2022. Ce dispositif, qui est aujourd'hui porté par une association dédiée, fera encore pour cette année 2023 l'objet d'un accompagnement et d'un suivi dans le cadre de sa consolidation par l'Espace de Vie Sociale. Pour rappel, l'objectif porté par ce dispositif vise à mettre en relation les artisans, retraités et adolescents afin de transmettre la passion du geste professionnel.

S'agissant de la formation, la ville de Ham poursuit, en 2023, sa collaboration avec l'AIDEQ dans le cadre de l'accueil de stagiaires au sein des services de la Ville.

En matière d'insertion, le partenariat avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse est également reconduit. Il vise notamment à permettre la réalisation de TIG au sein des services de la ville. Un projet de partenariat avec le Centre Educatif Fermé (CEF) de la Ville est par ailleurs en cours d'étude. Il pourrait également permettre l'accueil de stagiaires tout au long de l'année. Enfin, le dispositif « *Permis citoyen* » est également reconduit en 2023. Il pourrait permettre à 10 personnes d'obtenir une aide à l'obtention du permis de conduire.

S'agissant de la thématique de la mobilité, si l'année 2022 a permis de revoir le fonctionnement complet de la navette de ville (tour, amplitude horaire), force est de constater que certains ajustements doivent être envisagés. Une remise en état de la signalétique afférente doit par ailleurs être envisagée.

8. CADRE DE VIE

Aménagements des espaces, environnement, voirie, réseaux, bâtiments communaux, gestion du patrimoine

PROJETS 2023 ET AUTRES REFLEXIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de requalification des rues du Centre-Ville ; ▪ Travaux de réhabilitation du monument aux morts de 1870 ; ▪ Travaux d'aménagement d'un parking cité Sébastopol ; ▪ Travaux de réhabilitation des toilettes publiques du cimetière ; ▪ Travaux d'entretien (réfection de la voirie, chemin de l'ancien chenil, poursuite de la rénovation de la signalétique au sol, remise en état des toitures, etc.) ; ▪ Remplacement du système d'alarmes anti-intrusion ; ▪ Réfection des bancs publics en mauvais état ; ▪ Remise en état de la porte principale de la Mairie ; ▪ Renouvellement du parc de caméras de vidéoprotection ; ▪ Participation au concours des Villes et Villages fleuris ; ▪ Poursuite des plantations « <i>mille arbres pour Ham</i> » en octobre 2023 ; ▪ Sécurisation et mise en valeur des vestiges du château ; ▪ Etude sur le réaménagement du parc Délicourt ; ▪ Projet de réhabilitation de l'abbatiale Notre-Dame de Ham ; ▪ Projet de réhabilitation de la Salle des Fêtes en salle de spectacle, de la Maison Pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert ; ▪ Projet de rénovation de l'orgue de l'abbatiale ; ▪ Projet de réaménagement des locaux de la Mairie ; ▪ Projet d'extension du cimetière de Saint-Sulpice ; ▪ Poursuite du déploiement de la fibre optique sur la ville ; 	
FONCTIONNEMENT 2023	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fleurissement de la ville ; ▪ Réparations diverses ; ▪ Diagnostic du patrimoine arboré de la ville ; ▪ Relevé du parc Délicourt par un géomètre dans le cadre de l'étude sur son réaménagement ; ▪ Achats de petits équipements ; ▪ Passage de la balayeuse ; ▪ Tonte et entretien des espaces verts ; ▪ Elagages divers ; ▪ Curage des avaloirs et d'une partie du réseau de canalisation de l'eau pluviale ; ▪ Reconduction de la collaboration avec Somme Nature pour l'entretien d'une partie des massifs et des rues ; ▪ Reconduction du partenariat avec la CCES dans le cadre du chantier d'insertion ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconduction de l'opération « Brigades vertes » ; ▪ Reconduction de l'opération sapins de Noël ; ▪ Formations obligatoires des agents et renouvellement des équipements de protection individuelle ; ▪ Réflexion sur l'opportunité de recruter un agent technique polyvalent afin de renforcer les équipes dédiées à la maintenance générale des bâtiments et permettre la gestion en interne de petits chantiers ;
	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENT 2023 ET AUTRES REFLEXIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Requalification des rues du Centre-Ville ; ▪ Travaux de réhabilitation du monument aux morts de 1870 ; ▪ Travaux d'aménagement d'un parking cité Sébastopol ; ▪ Travaux de réhabilitation des toilettes publiques du cimetière ; ▪ Poursuite de la rénovation de l'éclairage public ; ▪ Remplacement du système d'alarmes anti-intrusion ; ▪ Remise en état de la porte principale de la Mairie ; ▪ Renouvellement du parc de caméras de vidéoprotection ; ▪ Lancement de l'étude technique visant à la sécurisation et mise en valeur des vestiges du château ; ▪ Réhabilitation de l'abbatiale Notre-Dame de Ham ; ▪ Réhabilitation de la Salle des Fêtes en salle de spectacle, de la Maison Pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert ; ▪ Rénovation de l'orgue de l'abbatiale ; ▪ Réaménagement des locaux de la Mairie ; ▪ Extension du cimetière de Saint-Sulpice (achat de terrain) ;

En matière de cadre de vie, la ville ne manque pas de projets pour cette année 2023. En effet, au-delà de la reconduite des principales mesures en matière de fonctionnement (poursuite du fleurissement de la ville, travaux d'entretien divers, petites réparations, élagages, etc.) et des partenariats confortés (s'agissant notamment du passage de la balayeuse et de l'entretien de certains massifs et rues par l'association Somme Nature), d'autres projets d'ampleur sont inscrits ou à l'étude pour l'année 2023.

La ville de Ham engagera, à compter de l'année 2023, les travaux portant sur son projet de requalification des rues du Centre-Ville qui s'inscrivent dans la prolongation des travaux réalisés sur les trois entrées de ville. Il convient de préciser que ce projet fait l'objet d'un soutien financier confirmé récemment par l'ensemble des partenaires sollicités à l'exception du Département dans le cadre du versement des amendes de police dont la confirmation devrait intervenir prochainement.

Dépenses	
Coût total du projet	3 274 397 €
Total (HT)	2 728 664 €
TVA (20 %)	545 733 €
Recettes	
Région	1 000 000 €
Département (Fonds d'appui aux communes)	252 655 €
Département (amendes de police – en attente)	36 007 €
Etat – DETR/DSIL	600 000 €
CCES (20 %)	278 202 €
FCTVA	447 610 €
Total Fonds propres	659 923 €

Trois autres dossiers importants sont par ailleurs en cours, en lien avec les partenaires financiers sollicités. Il s'agit des travaux portant sur :

- La réhabilitation de l'Abbatiale Notre-Dame de Ham dont les devis actualisés font apparaître une hausse significative du coût total du projet désormais porté à 2 176 112,46 € pour l'ensemble des phases du projet et pour laquelle des validations sur l'accompagnement financier (notamment s'agissant de la DRAC) demeurent en attente ;
- La réhabilitation de la Maison pour Tous en salle de réunion et la création d'une halle de marché couvert qui s'inscrit dans le projet plus global de réhabilitation de la Salle des Fêtes de la ville ; Il convient de préciser qu'une demande d'aide au titre des subventions d'Etat a été réalisée sur la Phase 1 de ce projet.

Au-delà de ces dossiers majeurs, plusieurs autres projets de travaux seront également étudiés pour 2023 :

- La création d'un parking cité Sébastopol qui, bien que subventionnée, n'a jusqu'à présent pas pu se concrétiser suite à un blocage administratif ;
- La réhabilitation du monument aux morts de 1870 qui devrait aboutir avant le 30 juin 2023 ;
- Le remplacement du système d'alarme anti-intrusion dont le contrat arrivera à échéance cette année ;

Plusieurs autres réflexions seront par ailleurs menées. Elles concernent notamment l'opportunité d'un réaménagement du Parc Délicourt et des locaux de la Mairie.

Enfin, d'autres investissements rendus nécessaires pour 2023 ont fait l'objet d'une demande d'aide au titre des subventions d'Etat (DETR-DSIL) en fin d'année 2022. Sous réserve d'un accord favorable, il s'agira notamment de :

- Remettre en état la porte principale de la Mairie ;
- Renouveler le parc de caméras de vidéoprotection ;
- Réimplanter une aire de jeux pour enfants au sein du Parc Délicourt (cf. Sport, loisirs et évènements).

Il convient de préciser par ailleurs que la ville poursuit sa politique de renouvellement et de modernisation de son éclairage public selon un plan pluriannuel défini. En 2022, près de 357 points lumineux au total depuis le début du passage au LED ont été modernisés sur un total de 908.

9. AUTRES SERVICES

Urbanisme, Services à la population, Affaires Générales

EVENEMENTS ET PROJETS 2023	
<p><u>Urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension du cimetière de Saint-Sulpice (achat de terrain) ; ▪ Finalisation de l'achat des parcelles AD n°104 et 109 situées rue de Noyon dans le cadre de la préemption exercée par la commune ; ▪ Rétrocession de deux parcelles (Espace Emile Luciani et école Jules Verne) par AMSOM Habitat ; ▪ Acquisition des locaux de l'ancienne trésorerie ; ▪ Acquisition de deux parcelles appartenant à la SAS Aluminium France Extrusion ; ▪ Vente des parcelles de la ZAL Saint-Sulpice à un porteur de projet ; ▪ Chiffrage de la viabilisation de plusieurs terrains ; ▪ Mise à jour de l'adressage de la Ville ; <p><u>Service à la population</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de la prise de rendez-vous en ligne ; ▪ Informatisation de la gestion des cimetières ; ▪ Mise en place d'une gestion et d'un suivi standardisé des demandes citoyennes ; <p><u>Affaires générales</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic sur la gestion des archives de la mairie ; ▪ Sécurisation du serveur informatique de la mairie ; ▪ Etat des lieux du parc automobile de la ville ; 	<p style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT 2023</p> <p><u>Urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des dossiers et des autorisations réglementaires en matière d'urbanisme ; ▪ Contrôle du respect des obligations en matière d'urbanisme par les administrés ; ▪ Chiffrage de la viabilisation de plusieurs terrains ; ▪ Signature d'une convention pour le recours à une prestation de services avec le groupe LA POSTE dans le cadre de la mise à jour de l'adressage de la Ville (15 600 €) ; <p><u>Affaires générales</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention de l'archiviste de la CCES ; ▪ Externalisation du serveur informatique de la mairie ;

INVESTISSEMENT 2023

- Achat d'un logiciel permettant la prise de rendez-vous en ligne ;
- Achat d'un logiciel permettant la gestion informatisée des cimetières ;

Au-delà de la volonté de renforcer son patrimoine foncier et qui justifiera notamment l'éventuelle acquisition de deux parcelles appartenant à la SAS Aluminium France Extrusion, plusieurs dossiers en matière d'urbanisme devront pouvoir se concrétiser en 2023.

C'est notamment le cas de l'acquisition des parcelles situées rue de Noyon (anciennes galeries Barbès d'une surface d'environ 2 352 m²) qui ont fait l'objet d'un droit de préemption par la Ville et dont la vente effective n'a pu aboutir en 2022. Suivant l'interpellation récente du notaire chargé de cette vente, la signature devrait avoir lieu avant la fin du 1^{er} semestre 2023.

La ville de Ham a par ailleurs fait valoir son droit de priorité dans le cadre de l'acquisition des locaux de l'ancienne trésorerie située rue de Corcy et dont le bâtiment juxtapose la mairie. Au-delà de l'intérêt que peut représenter ce bâtiment pour le projet de réaménagement des services de la mairie ou encore pour d'éventuelles locations, il s'agit également, pour la Ville, de pouvoir maîtriser une future réaffectation de ces locaux voisins de ceux de la mairie.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et considérant la réglementation en vigueur, une actualisation de l'adressage de la ville devra être menée à compter de l'année 2023. Les services de la Ville ne pouvant assurer à eux seuls cette mission, une prestation de services devrait être sollicitée auprès du Groupe LA POSTE.

Afin d'optimiser les organisations et procédures internes, l'acquisition d'un logiciel de prise de rendez-vous en ligne ainsi que celle d'un logiciel de gestion informatisée des cimetières semblent également constituer des pistes intéressantes qui seront étudiées en 2023.

Enfin, dans un contexte où les cyberattaques sont de plus en plus nombreuses et touchent l'ensemble des administrations publiques, il sera également important d'accorder une attention particulière au système de sécurité informatique de la ville en procédant dans un premier temps à une externalisation du serveur de la mairie.

B. LA STRATEGIE FINANCIERE 2023

1. LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RECETTES

➤ SECTION FONCTIONNEMENT :

Comme en 2021, le compte administratif provisoire 2022 témoigne d'une amélioration de la capacité d'autofinancement de la ville :

- Excédent de fonctionnement 2021 : 671 467,35 €
- Excédent de fonctionnement 2022 : 796 310,63 €

- Excédent de fonctionnement cumulé pour 2022 : 2 257 732,38 €
- Excédent de fonctionnement cumulé pour 2023 : 3 054 043,01 €

Il convient de préciser que l'état de vétusté du patrimoine bâti et des réseaux de voirie et de fluides nécessitera pour les années à venir des investissements très lourds. Certains ont été engagés en 2021 et 2022. D'autres seront également prévus en 2023.

➤ SECTION INVESTISSEMENT :

Le compte administratif provisoire 2022 présente un déficit de la section investissement bien que le solde cumulé demeure excédentaire :

- Solde d'investissement 2021 : 101 127,07 €
- Solde d'investissement 2022 : - 747 766,93 €

- Solde d'investissement cumulé 2021 : 762 410,56 €
- Solde d'investissement cumulé 2022 : 14 643,63 €

Les restes à réaliser inscrits ci-dessous devront être inscrits au budget 2023 :

RECETTES		
		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
	1311	DETR : extension du cimetière rue de Verdun
	1311	DETR : Défibrillateurs
	1312	PRADET : Travaux revitalisation centre bourg
	1312	Région Hauts de France : plan 1 million d'arbres
	1312	Région Hauts de France : restauration monuments aux morts
	1313	Conseil départemental : restauration monuments aux morts
	1313	Conseil départemental : renouvellement parc de vidéo protection
	1313	Conseil départemental : modernisation éclairage public
	13151	Fonds de concours voirie CCES : Trav.réamegt 3e entrée de ville
	13151	Fonds de concours voirie CCES : Travaux voirie
	13158	Agence de l'Eau : Extension du cimetière Rue de Verdun
	1328	DRAC : Restauration Eglise Notre Dame (missions MO)
	TOTAL	
13		346 028,00 €
		45 984,00 €
		1 758,00 €
		154 605,00 €
		19 566,00 €
		3 000,00 €
		595,00 €
		18 874,00 €
		12 047,00 €
		28 422,00 €
		20 549,00 €
		10 000,00 €
		30 628,00 €
		346 028,00 €

Comme l'an passé, des demandes de subventions seront déposées pour tous les projets éligibles à des financements institutionnels. C'est à ce titre que des dossiers en faveur de l'obtention de dotations de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds Vert) ont été déposés fin décembre 2022 auprès des services concernés. En fonction des projets envisagés, d'autres subventions seront sollicitées.

Comme évoqué précédemment, les principales demandes de subventions sollicitées en 2023 concerneront les projets suivants :

- La remise en état de la porte principale de la mairie (DETR 2023 : 12 718 € soit 35 % du coût total du projet) ;
- Le renouvellement du parc de caméras de vidéoprotection (DETR 2023 : 18 718 € soit 40 % du coût total du projet) ;
- L'implantation d'une aire de jeux pour enfants au Parc Délicourt (DETR 2023 : 39 222 € soit 35 % du coût total du projet) ;

D'autres dossiers, en cours d'étude en lien avec les partenaires financiers, pourront concerter en 2023, les projets suivants :

- La réhabilitation de l'Abbatiale Notre Dame s'agissant de sa première phase (DRAC – REGION – CCES) ;
- La réhabilitation de la Maison Pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert (Etat dans le cadre du dispositif Fonds vert - REGION - CCES).

La réalisation de ces investissements pour 2023 demeurera évidemment dépendante de l'accompagnement ou non des partenaires institutionnels identifiés.

2. LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPENSES

➤ SECTION FONCTIONNEMENT :

Les charges à caractère général (chapitre 011 du budget) constituent un poste de dépenses important. Elles représentent environ 29,5 % des dépenses de fonctionnement sur le compte administratif provisoire 2022.

On y retrouve notamment :

- Les fluides et frais de télécommunication ;
- Les fournitures d'entretien, de petits équipements, de voirie, administratives, scolaires et autres fournitures pour la réalisation de petits travaux ;
- Les contrats de prestation de service, d'assurance, etc. ;
- La maintenance ;
- Les fêtes et cérémonies ;
- Les transports collectifs ;

Malgré l'inflation généralisée en 2022, force est de constater que ces dépenses demeurent stables par rapport à l'année 2021. Un effort de rigueur sur les consommations d'énergie semble expliquer cette situation favorable. L'évolution positive de ces dépenses en 2023 devra néanmoins être maîtrisée.

Les charges de personnel (chapitre 012 du budget) constituent quant à elles le plus important poste de dépenses de la section fonctionnement. Elles représentent environ 47,9 % des dépenses de fonctionnement sur le compte administratif provisoire 2022.

Nonobstant ces éléments, il convient de remarquer une diminution des charges de personnel sur l'année 2022 par rapport à l'année 2021. Cette évolution négative convient cependant d'être nuancée par l'absence de Directeur Général des Services et de secrétariat de direction une bonne partie de l'année concernée.

Au-delà de ces premiers éléments, le montant des dépenses de personnel devra nécessairement évoluer au cours de l'année 2023 afin de tenir compte :

- De l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité) ;
- De la revalorisation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Des recrutements éventuels identifiés pour l'année à venir ;

Le montant des amortissements s'élève à près de 556 295,15 € selon le compte administratif provisoire 2022.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 62 du budget) représentent environ 7,7 % des dépenses de fonctionnement sur le compte administratif provisoire 2022, ce qui demeure plutôt stable par rapport à 2021 (7,2 %). Au même titre que les charges à caractère général, l'évolution positive de ces dépenses en 2023 devra être maîtrisée.

Les charges financières (chapitre 66 du budget), qui concernent les intérêts des emprunts représentent environ 0,5 % des dépenses de fonctionnement sur le compte administratif provisoire, ce qui demeure également stable par rapport à 2021 (0,65 %).

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**

Au regard des orientations thématiques détaillées préalablement, les perspectives en matière d'investissements 2023 peuvent s'établir comme suit :

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS 2023			
Nature de l'investissement	Coût total 2023 estimé	Recettes 2023 estimées	Reste à charge
Acquisitions foncières diverses	350 000 €		350 000 €
Acquisition des locaux de l'ancienne trésorerie	155 000 €		155 000 €
Travaux centre-ville 2023	2 969 789 €	2 596 570 €	373 219 €
Monument aux morts 1870	21 000 €		21 000 €
Parking Cité Sébastopol	15 000 €	1 968 €	13 032 €
Toilettes publiques (cimetière)	10 000€	1 312 €	8 688 €
Réfection de voirie 2023	100 000 €	13 123 €	86 877 €
Travaux de réseaux 2023	165 000 €		165 000€
Plantation d'arbres 2023	14 000 €	1 837 €	12 163 €
Travaux ITEP 2023	25 000 €	3 281 €	21 719 €
Etude/Diagnostic Château	17 964 €	9 842 €	8 122 €
Acquisition matériels techniques divers	25 000 €	3 281 €	21 719 €
Aire de jeux	134 476 €	87 606 €	46 870 €
Porte de la Mairie	43 604€	18 440 €	25 164 €
Caméras vidéoprotection	56 155 €	26 087 €	30 068 €
Achat logiciels services	15 000 €	1 968 €	13 032 €
Renouvellement de mobiliers scolaires	13 000 €	1 706 €	11 294 €
Terrasses centre-ville (x2)	6 000 €	787 €	5 213 €
TOTAL 2023	4 135 988 €	2 767 808 €	1 368 180 €
EMPRUNT 2023	210 583 €		210 583 €
TOTAL CUMULE	4 346 571€	2 767 808 €	1 578 763 €

AUTRES REFLEXIONS D'INVESTISSEMENTS EN 2023 OU AUTRES ANNEES			
Nature de l'investissement	Coût total estimé	Recettes estimées	Reste à charge
Rénovation éclairage public	80 000 €	10 499 €	69 501 €
Rénovation de l'orgue	100 000 €	13 123 €	86 877 €
Réhabilitation de l'Abbatiale Notre-Dame	2 611 335 €	2 089 068 €	522 267 €
Maison Pour Tous et création d'une halle	1 607 184 €	1 291 158 €	316 026€
Achat d'une chambre froide	15 000 €	1 968 €	13 032€
Nouvelle gendarmerie		En cours d'étude	
Salle des fêtes		Chiffrage en cours	
Rénovation du stade		Chiffrage en cours	
Signalétique (ville et navette) et mobilier urbain		Chiffrage en cours	

Il convient par ailleurs de préciser que le budget 2023 devra nécessairement intégrer les restes à réaliser 2022 inscrits ci-dessous :

		DEPENSES	
20	2031 2031 2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 280,00 €
		Etude restauration Eglise Notre Dame	118 560,00 €
		Etude de revalorisation Parc Delicourt	17 640,00 €
		Etude préliminaire réhabilitation salle des fêtes/maison pour tous	19 080,00 €
204	20422	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 613,00 €
		Subventions OPAH	16 613,00 €
21	2121 21352 215738 21578 2188 2188	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 926,00 €
		Foumiture d'arbres fruitiers - verger conservatoire	3 465,00 €
		Remplacement vélux SDB - logement Mme Tardieu	1 197,00 €
		Sapin décoratif "cône 3D"	1 949,00 €
		Guirlande spark light LED	1 393,00 €
		Réfrigérateur top 125L-Services Techniques	199,00 €
		Défibrillateur	723,00 €
23	2313 2315 2315 2315 2315 2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	676 886,00 €
		Réhabilitation de 4 logements rue de Soreigny	26 378,00 €
		Aménagement des espaces publics revitalisation CV - phase 1	73 912,00 €
		Requalification des rues principales du centre ville	304 608,00 €
		Travaux effacement réseaux électriques/Edelairage public/Communications électroniques	95 229,00 €
		Portillon piétons - dötore Ecole Jules Veme	570,00 €
		Extension cimetière principal	11 050,00 €
		Travaux Edelairage Public	165 139,00 €
		TOTAL	857 705,00 €

3. RESULTATS ET EN COURS DE LA DETTE

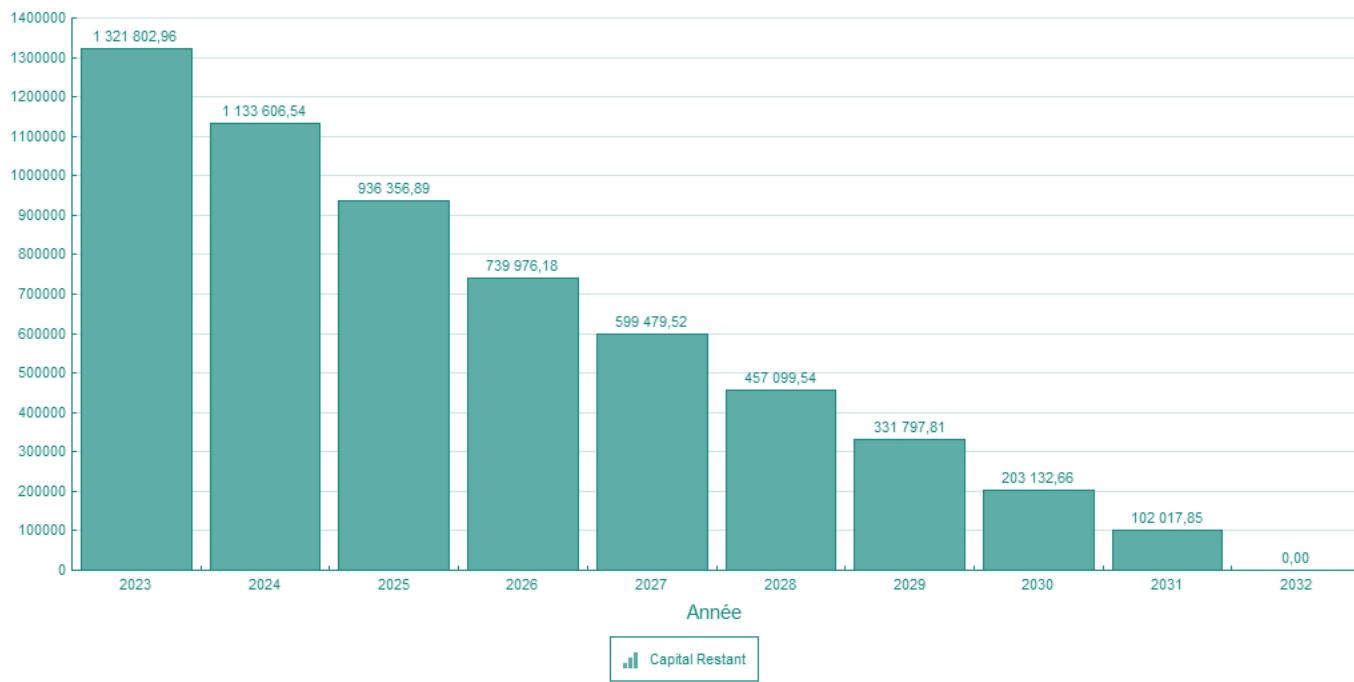
➤ PRESENTATION DES RESULTATS DE 2017 A 2022

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice N	199 179,87 €	- 5 084,26 €	57 592,57 €	362 914,69 €	58 319,46 €	236 502,15 €	200 683,35 €	671 467,35 €	796 310,63 €
	Résultat reporté de l'exercice N-1	586 471,37 €	785 651,24 €	670 252,81 €	727 845,38 €	1 090 760,07 €	1 149 079,53 €	1 385 581,68 €	1 586 265,03 €	2 257 732,38 €
	Résultat cumulé	785 651,24 €	780 566,98 €	727 845,38 €	1 090 760,07 €	1 149 079,53 €	1 385 581,68 €	1 586 265,03 €	2 257 732,38 €	3 054 043,01 €
INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice N	335 952,00 €	- 373 876,98 €	240 461,58 €	2 013 831,72 €	- 241 198,92 €	- 1 056 222,08 €	- 267 250,02 €	101 127,07 €	- 747 766,93 €
	Résultat reporté de l'exercice N-1	- 54 697,81 €	390 649,81 €	16 772,83 €	257 234,41 €	2 225 954,51 €	1 984 755,59 €	928 533,51 €	661 283,49 €	762 410,56 €
	Résultat cumulé	281 254,19 €	16 772,83 €	257 234,41 €	2 271 066,13 €	1 984 755,59 €	928 533,51 €	661 283,49 €	762 410,56 €	14 643,63 €
	RAR dépenses	519 516,00 €	312 487,00 €	315 046,00 €	284 682,00 €	1 625 739,00 €	732 002,00 €	616 928,00 €	776 204,00 €	857 705,00 €
	RAR recettes	164 600,00 €	185 400,00 €	2 538 512,00 €	70 715,00 €	1 177 058,00 €	199 284,00 €	357 487,00 €	341 175,00 €	346 028,00 €

➤ PRESENTATION DETAILLEE DE L'ENCOURS DE DETTE

OBJET EMPRUNT	DATE DE FIN	CAPITAL INITIAL
DIVERS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	01/02/2019	182 176,58
DIVERS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	01/07/2029	371 213,36
EMPRUNT	01/06/2022	600 000,00
AMENAGEMENT VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	01/08/2025	87 500,00
RENOVATION DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	01/08/2025	112 500,00
INVESTISSEMENTS 2011	25/01/2025	550 000,00
PROGRAMME VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	25/11/2027	200 000,00
CONSTRUCTION VESTIAIRE STADE MUNICIPAL	25/11/2029	100 000,00
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	25/01/2032	1 439 000,00
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	25/01/2019	214 000,00
		3 856 389,94

Situation pluriannuelle des Emprunts, budget: VILLE DE HAM



Il convient par ailleurs de préciser que, dans le cadre de ses travaux de requalification des rues du Centre-Ville, la municipalité mène actuellement une réflexion sur l'opportunité de souscrire un emprunt. En effet, bien que la trésorerie actuelle semble permettre d'absorber le coût des travaux envisagés, la souscription d'un emprunt permettrait à la ville de sécuriser ses possibilités en termes

d'investissements. Au-delà, cet emprunt pourrait également permettre d'anticiper les recettes à venir s'agissant de la FCTVA. Dans ce cadre, plusieurs opérateurs financiers ont été consultés. La proposition de prêt formulée par la Banque des Territoires semble à ce stade présenter plusieurs atouts.

Ses caractéristiques principales sont :

- Une offre fondée sur l'index révisable Livret A ;
- Une durée d'emprunt comprise entre 5 et 30 ans, qui s'adapte à la durée d'amortissement technique / comptable de l'investissement ;
- Un taux d'intérêt fondé sur la formule suivante = [taux du Livret A + 0,6 % de marge fixe], soit un taux d'intérêt de 3,6 % sur la base d'un Livret A fixé à 3 % depuis le 01/02/2023. En conséquence, chaque échéance de remboursement est calculée selon le niveau de Livret A en vigueur et suit les évolutions de celui-ci, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse ;
- Des échéances qui peuvent être constantes, progressives ou dégressives, avec une fréquence trimestrielle ou semestrielle ou annuelle ;
- Un préfinancement qui peut atteindre 60 mois selon le modèle économique du projet ; cette période étant à la fois une durée de mobilisation des fonds ainsi qu'un décalage de remboursement du capital. Seuls sont à honorer durant le préfinancement les intérêts intercalaires, calculés au *prorata temporis* entre le(s) versement(s) des fonds et la date de fin du préfinancement.

Considérant ces éléments, la perspective de souscrire un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour une durée de 25 ans et pour un montant total d'environ 1 107 533 € (incluant le montant restant à la charge de la commune et le montant estimé du reste à recouvrir au titre de la FCTVA) demeure en cours d'étude. Le cas échéant, cette possibilité devra être confortée à l'occasion des prochaines commissions Finances préalables au vote du budget 2023.

VI. LES ORIENTATIONS 2023 ET LA STRATEGIE FINANCIERE - BUDGET EAU

	<p style="text-align: center;">EVENEMENTS ET PROJETS 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restitution du diagnostic eau potable devant l'ensemble des conseillers municipaux ; ▪ Poursuite des travaux de réhabilitation du château d'eau et perspective de sa mise en valeur par une fresque ;
	<p style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un plan pluriannuel visant à la réhabilitation du réseau d'eau communal ; ▪ Reprises courantes de certains réseaux défaillants et de quelques tronçons de réseaux fuyards ;
	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENT 2023 ET AUTRES REFLEXIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite des travaux de réhabilitation du château d'eau et perspective de mise en valeur du château d'eau par une fresque ;

La restitution du diagnostic réalisé sur le réseau d'eau potable de la ville, qui devrait être présenté aux conseillers municipaux avant la fin du 1^{er} semestre 2023, fait apparaître des lacunes en la matière (réseaux vétustes, vieillissants et fuyards). Le coût estimé pour la reprise demeure significatif. Fort de ce constat, il demeure important pour la ville de s'afférer à l'élaboration d'un plan pluriannuel visant à la réhabilitation de son réseau d'eau potable.

Dans l'attente, et suivant les recommandations des techniciens sollicités, la reprise de quelques tronçons de réseaux fuyards demeure nécessaire pour l'année à venir.

Les travaux relatifs à la réhabilitation du château d'eau se poursuivent en 2023. La question de la mise en valeur de ce dernier par la réalisation d'une fresque est par ailleurs envisagée.

S'agissant de la stratégie financière, l'analyse du compte administratif provisoire 2022 fait état des éléments suivants :

Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Dépense	1 587 239,00	310 852,73
Fonctionnement	97 869,00	65 175,58
Ch. - 011 Charges à caractère général	380,00	
Art. - 6228 Divers	380,00	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 816,00	40 815,30
Art. - 6811(ordre) Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	40 816,00	40 815,30
Ch. - 66 Charges financières	12 750,00	10 496,88
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	10 650,00	10 645,18
Art. - 66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	2 100,00	-148,30
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	43 923,00	13 863,40
Art. - 6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	43 923,00	13 863,40
Investissement	1 489 370,00	245 677,15
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 981,00	1 980,68
Art. - 13918(ordre) Subventions d'équipement - Autres	1 981,00	1 980,68
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	49 494,00	49 493,86
Art. - 1641 Emprunts en euro	49 494,00	49 493,86
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	69 384,00	38 925,83
Art. - 2031 Frais d'études	69 384,00	38 925,83
Ch. - 23 Immobilisations en cours	1 368 511,00	155 276,78
Art. - 2315 Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	1 368 511,00	155 276,78

SECTION FONCTIONNEMENT :

Le compte administratif provisoire 2022 présente un excédent pour l'année considérée et fait état des éléments suivants :

- Solde de fonctionnement 2021 : 4 477,12 €
- Solde de fonctionnement 2022 : 13 044,98 €
- Solde de fonctionnement cumulé pour 2023 : 54 933,66 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Le compte administratif provisoire 2022 présente un déficit de la section investissement bien que le solde cumulé demeure excédentaire :

- Solde d'investissement 2021 : - 757,66 €
- Solde d'investissement 2022 : - 120 861,85 €
- Solde d'investissement cumulé 2023 : 860 497,41 €

Les restes à réaliser inscrits ci-dessous devront par ailleurs être intégrés au budget 2023 :

EAU
ETAT DES RESTES A REALISER
2022

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	RESTES A REALISER HT
DEPENSES			
20	2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'études - Unité de décarbonatation	26 755,00 € 26 755,00 €
23	2315 2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Réhabilitation Château d'eau Reprise des vannes - Rues du Gal Leclerc/Foy/Notre Dame	478 248,00 € 432 855,00 € 45 393,00 €
TOTAL HT			505 003,00 €
RECETTES			
13	13111 13111 13118 13118	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS Agence de l'Eau : Réhabilitation Château d'eau Agence de l'Eau : Etude diagnostic réseau Eau potable DETR : Réhabilitation Château d'eau DSIL : Réhabilitation Château d'eau	383 195,00 € 87 795,00 € 22 400,00 € 196 000,00 € 77 000,00 €
TOTAL TTC			383 195,00 €

L'état de la dette s'établit enfin comme suit :

Situation pluriannuelle des Emprunts

